



Date : le 15 juillet 2009

Avis d'enregistrement

Objet : Requête de vérification de la conformité et/ou de résolution des problèmes
Requête N° : RQ2009/02
Pays : Égypte
Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba

L'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) a reçu, le 25 juin 2009, une demande d'inspection du Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba en Égypte, que la Banque africaine de développement (BAD) envisage de financer. La requête a été présentée par Hemaya, une organisation non gouvernementale (ONG) qui représente certains des milieux d'affaires de Nuweiba : Chamber of Diving and Water Sports (CDWS), Basata Ecolodge et AFRICAN Divers Nuweiba (ci-après le « requérants »).

Puisque la requête remplit les conditions préliminaires d'enregistrement en vertu du règlement du Mécanisme indépendant d'inspection (MII) et en application des paragraphes 19 et 20 de ce règlement, je vous notifie que la requête a été consignée dans le registre des requêtes le 15 juillet 2009 pour résolution des problèmes. Le registre des requêtes est publié sur le site Web de la Banque (www.afdb.org/irm).

Le Projet de centrale à cycle combiné de Nuweiba, dont la construction est confiée à l'*Egyptian Electricity Holding Company* (EEHC) / l'*East Delta Electricity Production Company* (EDEPC) et qui doit produire 750 MW, est située à Nuweiba, au bord du Golfe d'Aqaba, dans le gouvernorat du sud-Sinaï. Il s'agit d'une zone de forme rectangulaire d'une superficie de 25 feddans (105 000 m²) dans une région non cultivée, qui s'étend entre la montagne et la côte du Golfe d'Aqaba, à environ 170 km au nord-est de Sharm El-Sheikh et 70 km au sud de Taba. Le site est entouré par la montagne et le désert. Seuls quelques installations industrielles et emplacements touristiques et résidentiels sont disséminés dans les environs. La mer Méditerranée se trouve à une distance d'environ 260 km au nord, et le Golfe d'Aqaba à près de 500 m à l'est, dans les abords immédiats du site¹.

L'électricité sera principalement produite à partir du gaz naturel ou du fioul léger, qui seront transportés vers la centrale par gazoduc (gaz) ou par camion (fioul léger). Le gaz naturel (ou le fioul léger à titre d'appoint) sera mélangé à l'air dans le compresseur de la turbine à gaz et, enflammé, produira des gaz chauds sous haute pression qui actionneront l'alternateur de la turbine à gaz. Les gaz d'échappement de la turbine seront utilisés pour chauffer de l'eau déminéralisée et produire de la vapeur qui actionnera un alternateur de la turbine à vapeur. Des générateurs de vapeur à récupération de chaleur, la vapeur passera par la turbine vers un condenseur. Le condenseur utilisera un système de refroidissement direct à circuit ouvert, qui prélèvera l'eau et la rejettera dans le Golfe d'Aqaba. L'eau obtenue par condensation sera remise dans le circuit par les générateurs de vapeur à récupération de chaleur².

¹ Résumé de l'Évaluation d'impact environnemental et social (EIES), section 4.

² Résumé de l'EIES, section 2.

D'après les critères de sélection de la BAD, le projet de centrale à cycle combiné se classe dans la « catégorie 1 », qui requiert une étude d'impact environnemental et social (EIES) approfondie.

Selon le résumé de l'EIES, le rapport de l'EIES fait une évaluation complète de l'impact environnemental, social, sanitaire et sécuritaire de la centrale à cycle combiné de Nuweiba³.

Le résumé de l'EIES note que les plus importantes politiques et procédures de la BAD s'appliquant à la centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba sont les suivantes :

- Politique sur l'environnement (février 2004).
- Directives d'évaluation intégrée de l'impact environnemental et social (octobre 2003).
- Procédures d'évaluation de l'impact environnemental et social des opérations de la Banque dans le secteur public (juin 2001).
- Manuel sur la participation des parties prenantes (2001).
- Politique de diffusion de l'information (2004).
- Politique de réinstallation involontaire (2003).⁴

Le résumé de l'EIES conclut que la centrale électrique de Nuweiba est située dans un cadre industriel et ne présente aucune sensibilité environnementale d'importance. Il relève que les principaux enjeux environnementaux liés à la centrale concernent les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, la production et l'évacuation des eaux usées, notamment l'eau de refroidissement, et le bruit. Toutefois, il souligne que les effets potentiels de ces enjeux environnementaux ont été évalués en utilisant des techniques de modélisation sophistiquées. L'évaluation fait ressortir que la construction ou l'exploitation de la centrale n'aura pas d'impact environnemental significatif et que, pris ensemble, les effets environnementaux et sociaux globaux ne seront pas importants.⁵

Les requérants soulèvent une série de préoccupations qui, à leur avis, contreviennent ou sont de nature à contrevenir aux politiques et procédures de la BAD. Il s'agit des préoccupations suivantes :

1. Perte potentielle de moyens d'existence

Les requérants affirment que si le projet est réalisé, il transformera la zone de Nuweiba, qui dispose actuellement d'installations touristiques – hôtels, centres de plongée, boutiques, bazars, faubourgs de Bédouins, champs, immeubles résidentiels et administratifs – en zone industrielle, ce qui influera négativement sur l'industrie touristique et entraînera la disparition des activités commerciales liées au tourisme à Nuweiba.

2. Impact socioculturel

Les requérants font observer que Nuweiba ne dispose pas d'infrastructures suffisantes en termes de services sociaux, d'administration, de sécurité, de produits alimentaires, de distribution d'eau, de gestion des déchets et de routes, pour accueillir plus de 3 000 travailleurs pendant la réalisation du projet.

³ Résumé de l'EIES, section 1.

⁴ Résumé de l'EIES, section 3.

⁵ Résumé de l'EIES, section 11.

Les requérants soutiennent aussi que les communautés de Nuweiba ne tireront pas avantage du projet que plusieurs activités commerciales perdront leurs moyens d'existence et seront obligées d'aller s'installer ailleurs. Ils font valoir que les populations autochtones n'ont pas les qualifications requises pour occuper les emplois offerts par le projet et qu'elles devront, en outre, faire face à un afflux de travailleurs migrants, étrangers à la culture et aux coutumes locales. Ainsi, « *la main-d'œuvre étrangère va laisser un impact négatif sur les populations autochtones de Nuweiba, ce qui conduira à les marginaliser encore davantage comme groupe social et pourrait se traduire par des troubles sociaux et exacerber les rancœurs qui existent déjà* ».

Par ailleurs, les requérants affirment que la centrale aura des conséquences visuelles sur les destinations touristiques. Ils soulignent que « *Nuweiba est une destination touristique attrayante, réputée pour son environnement intact. La centrale électrique sera une marque hideuse, visible à des kilomètres, qui constituera un point de fixation pour les touristes et signifiera la fin du tourisme à Nuweiba* ».

3. Sécurité routière

Selon les requérants, les routes menant à Nuweiba ne peuvent supporter les véhicules lourds transportant les matériaux de construction, les produits dangereux et le fioul nécessaire à la centrale. Ils indiquent, en outre, qu'il y a eu augmentation des accidents impliquant des véhicules de touristes dans la région de Nuweiba, en particulier sur l'axe routier Nuweiba/Taba/Nuweiba-Sharm el Sheikh-Suez, et que la tendance devrait s'accroître lorsque le projet sera achevé et la centrale commencera à fonctionner. En outre, les requérants font observer que « *Wadi Watir, la route asphaltée directe passant par la montagne, est souvent inaccessible à certaines périodes de l'année en raison d'alertes aux inondations. Ces dernières années, des tronçons de la route asphaltée ont été souvent endommagés par des crues éclaircies* ».

4. Dégâts environnementaux

Les requérants sont préoccupés par les dégâts que le projet risque de causer à l'environnement. Ils avancent que durant la construction et les phases opérationnelles du projet, les grands ouvrages hydrauliques, le rythme de rejet des eaux chaudes et l'utilisation de produits chimiques pour nettoyer les tuyauteries vont provoquer une sédimentation, ce qui entraînera à terme le blanchiment/la mort des coraux et, par voie de conséquence, l'altération de l'écosystème le long de la côte de Nuweiba.

Selon les requérants, le système de refroidissement de la centrale utilisera de l'eau de mer, qui sera rejetée à une température de neuf (9) degrés supérieure à celle de l'eau ambiante. Cette prise et ce rejet par la centrale interférera dans la chaîne alimentaire naturelle et causera des altérations irréparables à l'écosystème marin prolifique.

Les requérants sont également préoccupés par l'accroissement de la pollution sonore et la dégradation de la qualité de l'air qu'occasionnera l'exploitation de la centrale, sources de risques potentiels pour la santé des résidents de Nuweiba et pour l'environnement.

En outre, les requérants rappellent que les eaux du Golfe d'Aqaba sont protégées par la loi égyptienne 102 de 1983 sur les protectorats naturels. Ils font valoir que les dégâts environnementaux qui seront causés à la région, qui est protégée en vertu de cette loi, seront plus importants que les avantages de la centrale.

5. Rapport de l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE)

Les requérants affirment que l'EIE est dépassée et comprend des informations fallacieuses. En outre, ils n'ont pas pu avoir accès au rapport complet de l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE), afin de prendre connaissance de son contenu détaillé. Ils font également remarquer que le rapport a été remis à l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA) vers le 10 juin 2009 et a été approuvé à peine une semaine après, sans avoir été examiné comme il convient par les experts du ministère de l'Environnement.

6. Consultations publiques et diffusion de l'information

Les requérants affirment que « les milieux d'affaires, les ONG, les résidents locaux et étrangers de Nuweiba n'ont pas été informés du projet. Une audition publique n'a pas eu lieu à Nuweiba ». Dans les informations complémentaires fournies à CRMU le 14 juillet 2009, les requérants ont précisé que des réunions se sont tenues, le 25 mai, le 2 juillet et le 4 juillet 2009, avec les autorités pour discuter du projet.

Les requérants font observer, par ailleurs, que même si l'anglais est couramment parlé, l'arabe est la langue officielle en Égypte et qu'il est dommage qu'il n'existe pas de version/traduction arabe de l'EIE (qui est rédigée en anglais). Cela pourrait avoir constitué pour certains résidents de Nuweiba une entrave à la compréhension du contenu de l'étude.

7. Emplacement du projet

Les requérants sont préoccupés par le fait que le projet sera situé « dans une vallée sujette aux inondations par les eaux de ruissellement ». Ils font également observer que le site de Nuweiba a été choisi parmi 6 autres.

Les requérants déclarent qu'« Aussitôt que nous avons eu vent de l'EIE caractérisée par l'amateurisme et l'avons passée en revue, nous avons adressé une lettre de préoccupation au Représentant résident [de la BAD]⁶ au Caire, le 31 mai 2009. Nous n'avons pas reçu de réponse. »

En conclusion, les requérants demandent à CRMU d'intervenir, et notamment de prendre en considération la solution proposée de changer l'emplacement de la centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba.

En se fondant sur l'examen préliminaire de la requête et les informations complémentaires fournies par les requérants, CRMU a décidé d'engager une opération de résolution du problème. Toutefois, si le Directeur de CRMU constate qu'il y a peu de chances de régler le problème par cette voie, il pourra recommander une vérification de la conformité.

Conformément au paragraphe 31 du Règlement du MII, la Direction de la Banque est tenue de fournir par écrit à CRMU, au plus tard le 14 août 2009, la preuve qu'elle s'est conformée ou entend se conformer aux politiques et procédures pertinentes du Groupe de la Banque.

Le numéro de dossier RQ2009/02 a été attribué à la requête. Les requérants, la Direction de la Banque et les autres parties intéressées devront se référer à ce numéro dans leurs correspondances futures avec CRMU. Toutes décisions et correspondances avec les requérants concernant la requête seront, jusqu'à nouvel avis, passeront par la personne et l'adresse ci-après :

⁶ Inséré par CRMU.

Sherif El Ghamrawy, Ing.
Président de l'ONG Hemaya,
Basata, Route Nuweiba-Taba, Sud-Sinaï,
Égypte.
Courriel : basata@basata.com
Tél. : 0020 69 3500480/1

Dès réception de la réponse de la Direction et éventuellement d'informations complémentaires des requérants, le Directeur de CRMU lancera, conformément aux paragraphes 35 à 37 du Règlement du MII, l'opération de résolution des problèmes en vue de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées.

En application des paragraphes 38 à 42 du Règlement du MII, le Directeur de CRMU établira un rapport de résolution de problème au terme de l'exercice de résolution des problèmes et, comme prévu au paragraphe 43, s'il estime qu'une vérification de la conformité est nécessaire, pourra également recommander que le projet fasse l'objet d'une telle vérification.

Veuillez agréer, Messieurs, les assurances de ma considération très distinguée.



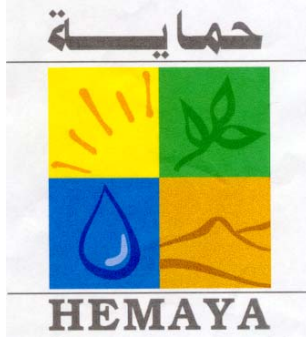
Per Eldar Sovik
Directeur
Unité de vérification de la conformité et de médiation

À : Sherif El Ghamrawy, Ing.
Président de l'ONG Hemaya

Au : Dr. Donald Kaberuka
Président du Groupe de la Banque africaine de développement

cc : Conseils d'administration
Groupe de la Banque africaine de développement

Copie de la demande



محافظه جنوب سيناء
مديرية التضامن الاجتماعى - نويبع
جمعية حماية لتنمية المجتمع
مشهرة برقم 46 لسنة 1997

Cher Monsieur Eldar Sovik,

Dans l'attente d'une suite à la lettre de préoccupation adressée à M. Khushiram, Représentant résident de la Banque africaine de développement en Égypte, nous avons retardé notre réponse et nous soumettons ci-après notre requête officielle à CRMU conformément au MII :

Lettre de plainte

Contexte

L'*East Delta Electricity Production Company* (EDEPC), en coopération avec l'*Egyptian Electricity Holding Company* (EEHC), compte construire à Nuweiba, sur la côte du Golfe d'Aqaba dans le gouvernorat du sud-Sinaï, une centrale électrique à cycle combiné d'une capacité de 750 MW. Le site de Nuweiba a été retenu parmi 6 autres.

La centrale électrique sera située sur une superficie de 105 000 m², dans une vallée sujette aux inondations par des eaux de ruissellement, tout près du centre et des installations touristiques de Nuweiba – hôtels, centres de plongée, boutiques, bazars, faubourgs de Bédouins, immeubles résidentiels et administratifs, champs – et à une distance d'environ 4 km du port de Nuweiba.

Le système de refroidissement de la centrale utilisera de l'eau de mer – 1,3 m³/jour – rejetée à une température de 9 degrés supérieure à celle de l'eau ambiante.

Conséquences du projet

Perte potentielle de moyens d'existence

La transformation de Nuweiba en zone industrielle signifie la disparition à terme des activités touristiques à Nuweiba et la fermeture des activités commerciales liées au tourisme.

Impact socioculturel

Nuweiba ne dispose pas d'infrastructures suffisantes, notamment en termes de services sociaux, d'administration, de sécurité, de produits alimentaires, de distribution d'eau, de gestion des déchets et de routes, pour accueillir plus de 3 000 travailleurs pendant l'exécution du projet.

La main-d'œuvre étrangère va laisser un impact négatif sur les populations autochtones de Nuweiba, ce qui conduira à les marginaliser encore davantage comme groupe social et pourrait se traduire par des troubles sociaux et exacerber les rancœurs qui existent déjà.

Nuweiba est une destination touristique attrayante, réputée pour son environnement intact. La centrale électrique sera une marque hideuse, visible à des kilomètres, qui constituera un point de fixation pour les touristes et signifiera la fin du tourisme à Nuweiba.

Sécurité routière

Nuweiba est située à 350 km de Suez. Les routes ne sont pas prévues pour la circulation intense de véhicules transportant les matériaux de construction, le transport du fioul nécessaire à la centrale et le transport des produits dangereux/déchets contaminés.

Le nombre d'accidents impliquant les véhicules de touristes, qui constitue déjà un problème, devrait augmenter sur l'axe routier Nuweiba – Taba / Nuweiba – Sharm el-Sheikh – Suez. Wadi Watir, la route asphaltée directe passant par la montagne, est souvent inaccessible à certaines périodes de l'année en raison d'alertes aux inondations. (Ces dernières années), des tronçons de la route asphaltée ont été souvent endommagés par des crues éclairs.

Dégâts environnementaux

Les eaux du Golfe d'Aqaba sont protégées par la **loi 102 de 1983 sur les protectorats naturels !**

Problème de prise/rejet : L'interférence dans la chaîne alimentaire naturelle causera des altérations irréparables à l'écosystème marin prolifique.

Durant la construction, l'exécution des grands ouvrages hydrauliques et **l'exploitation**, le rythme de rejet des eaux chaudes et l'utilisation de produits chimiques pour nettoyer les tuyauteries entraîneront la sédimentation et, par la suite, le blanchiment/la mort des coraux et, par voie de conséquence, l'altération de l'écosystème le long de la côte de Nuweiba.

La centrale aura un **impact visuel** sur les destinations touristiques. La dégradation de la **qualité de l'air** et l'accroissement de la **pollution sonore** présentent un risque potentiel pour la santé des résidents de Nuweiba et pour l'environnement.

(Les éléments ci-dessus ne prétendent pas donner toute la mesure des dégâts occasionnés par la centrale électrique.)

Autres préoccupations

Emplacement de la centrale : dans une vallée sujette aux inondations par des eaux de ruissellement.

Ignorance de la loi 102 de 1983 sur les protectorats naturels.

Rapport de l'EIE : informations dépassées et fallacieuses, incompétence.

Pas d'accès au texte complet de l'EIE. Certaines parties de l'EIE complète ne peuvent être téléchargées sur Internet.

L'EIE a été remise à l'EEAA **seulement** vers le 10 juin 2009.

Moins d'une semaine après, sans examen approprié de l'EIE par les experts du ministère, le ministre de l'Environnement a approuvé le projet suite à une forte pression exercée par le ministre de l'Électricité. Ils se sont contentés de changer le nom d'une centrale déjà approuvée au Golfe de Suez. Nous allons engager une action en justice de notre côté.

L'anglais est largement parlé et compris en Égypte, mais cela ne va pas toujours de soi. La langue officielle de l'Égypte est l'arabe et, malheureusement, il n'existe pas de version/traduction arabe de l'EIE.

Dispositions prises pour résoudre le problème avec la Direction de la Banque

Aussitôt que nous avons eu vent de l'EIE caractérisée par l'amateurisme et l'avons passée en revue, nous avons adressé une lettre de préoccupation au Représentant résident au Caire, le 31 mai 2009. Nous n'avons pas reçu de réponse (correspondance ci-jointe).

Le Caire, le 31 mai 2009

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
M. Khushhal Chand Khushiram,
Représentant résident en Égypte

Objet : Projet de centrale électrique à cycle combiné de 750 MW à Nuweiba

Monsieur Khushiram,

L'*East Delta Electricity Production Company* (EDEPC), en coopération avec l'*Egyptian Electricity Holding Company* (EEHC), compte construire à Nuweiba, sur la côte du Golfe d'Aqaba dans le gouvernorat du sud-Sinaï, une centrale électrique à cycle combiné d'une capacité de 750 MW, malheureusement financée par la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement. Nous sommes convaincus que la centrale aura des effets désastreux sur l'industrie touristique locale, la population bédouine locale et, surtout, l'environnement local, en particulier le milieu marin.

- **Emplacement** : 105 000 m² dans la zone située entre le centre ville et le port de Nuweiba, tout près d'installations touristiques : hôtels, centres de plongée, boutiques, restaurants et résidences de Bédouins.
- **Opinion de la communauté** : L'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA) exige une audition publique afin de recueillir le consentement et l'accord de la communauté pour un projet de telle ampleur et de cette taille. Le projet a été présenté à Sharm el-Sheikh, et nul parmi les investisseurs, les groupes communautaires, les ONG ou les populations locales n'a été informé à ce jour. La mise en œuvre du projet occasionnera des dégâts considérables dans la région :
 1. **Tourisme** : Disparition de l'industrie touristique locale, entraînant la fermeture des hôtels, centres de plongée et autres prestataires de services touristiques, du fait que :
 - a. la centrale sera clairement visible de l'ensemble de la côte, ce qui ôtera à la zone sa vue pittoresque ;
 - b. la présence d'environ 3 000 ouvriers pendant l'exécution du projet paralysera l'activité touristique dans la région.
 2. **Dégâts environnementaux** : Les eaux du Golfe d'Aqaba sont protégées en vertu de la loi 102 de 1983 sur les protectorats naturels. Or, il n'a pas été jugé utile de considérer cet aspect juridique dans le projet. L'augmentation de la température de l'eau et sa segmentation endommageront la vie aquatique et les récifs coralliens, les turbines éjecteront des gaz éjectés qui vont contaminer l'air sans parler de la pollution sonore, ce qui en définitive causera des dégâts sérieux et irréparables à l'ensemble de l'écosystème le long de la côte est de Nuweiba, près du site où doit être érigée la centrale.

Il est dommage qu'un projet qui va coûter 600 millions d'euros n'ait pas accordé suffisamment d'attention à son impact environnemental, social et économique sur la nature et le milieu environnant en Égypte.

L'« étude d'impact environnemental et social » a été menée de manière peu professionnelle sur la base d'informations erronées.

Les Bédouins, les ONG, les investisseurs, les centres de plongée, les écolodges, les boutiques et les restaurants, sollicitent votre aimable attention pour que cesse immédiatement la construction de cette centrale électrique.

Vous remerciant par avance de votre intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Sherif El Ghamrawy
Président de l'ONG Hemaya et propriétaire de Basata Ecolodge,
Au nom de la communauté de Nuweiba

Le 16 juin 2009

Lettre d'autorisation : Centrale électrique de Nuweiba

Nous, soussignés CDWS, exprimons notre vive préoccupation à l'égard de la centrale à cycle combiné de 750MW, dont la construction est prévue à Nuweiba sur le Golfe d'Aqaba et dont nous croyons qu'elle aura un impact négatif sur le tourisme, l'environnement, la faune et la flore marines, et les populations locales de Nuweiba.

Nous autorisons, par la présente, l'ONG Hemaya à représenter et défendre nos intérêts et nos préoccupations concernant le projet de centrale électrique de Nuweiba auprès des parties concernées, notamment la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement.

Hesham Gabr

Président du Conseil d'administration

Le 21 juin 2009

Lettre d'autorisation : Centrale électrique de Nuweiba

Nous, Basata Ecolodge, exprimons notre vive préoccupation à l'égard de la centrale à cycle combiné de 750MW, dont la construction est prévue à Nuweiba sur le Golfe d'Aqaba et dont nous croyons qu'elle aura un impact négatif sur le tourisme, l'environnement, la faune et la flore marines, et les populations locales de Nuweiba.

Je, soussigné Sherif El Ghamrawy, propriétaire de Basata Ecolodge, Entrepreneur social d'Égypte 2008 et membre du Conseil national égyptien pour la compétitivité, autorise, par la présente, l'ONG Hemaya à représenter et défendre nos intérêts et nos préoccupations concernant le projet de centrale électrique de Nuweiba auprès des autres parties concernées, notamment la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement, les ministres et ministères, les médias, etc.

Sherif El Ghamrawy, Ing.

Nuweiba, le 19 juin 2009

Lettre d'autorisation : Centrale électrique de Nuweiba

Nous, direction et personnel du centre AFRICAN Divers Nuweiba, exprimons notre vive préoccupation à l'égard de la centrale à cycle combiné de 750MW, dont la construction est prévue à Nuweiba sur le Golfe d'Aqaba et dont nous croyons qu'elle aura un impact négatif sur le tourisme, l'environnement, la faune et la flore marines, et les populations locales de Nuweiba.

Nous autorisons, par la présente, l'ONG Hemaya à représenter et défendre nos intérêts et nos préoccupations concernant le projet de centrale électrique de Nuweiba auprès des autres parties concernées, notamment la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement, les ministres et ministères, les médias, etc.

Daniel Pikarski
Propriétaire & Directeur général
AFRICAN Divers Nuweiba

Sarah Louise Pikarski
Propriétaire & Directrice générale
AFRICAN Divers Nuweiba

Gouvernorat du sud-Sinaï,
 Direction des affaires sociales
 Association Hemaya pour le développement communautaire
 Proclamation N° 46/1997



HEMAYA - ONG

Nom de l' ONG : Hemaya
 Adresse : Nuweiba, South Sinai
 Président : Sherif El Ghamrawy
 Chef de projets : Mohamed Fathi
 Téléphone : 069-3500480/81
 Fax : 069-3502050
 Courriel : basata@basata.com
Mohamed.a.fathi@gmail.com

I. Structure juridique et organisationnelle

Statut juridique : Organisation à but non lucratif/non gouvernementale
 Numéro et date de proclamation : 46 de l'année 1997
 Administrateurs : 5
 Membres de l'association : 25
 Employés à temps plein : 105
 Volontaires : en fonction des projets

II. Buts

- Protection de l'environnement
- Développement social

Zone d'intervention : Gouvernorat du sud-Sinaï

III. Bref aperçu des projets de l'organisation

L'ONG est active depuis plus de 11 ans dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement social. Un bref aperçu des projets les plus importants de l'organisation est présenté ci-après.

1. Conception et exploitation d'un système de gestion des déchets solides à Nuweiba (coût total : 1,25 million EGP)

Le projet a été agréé par le fonds social égyptien en 1997 et il était pleinement opérationnel un an après. Il comporte trois principaux volets :

- **Collecte et transport des déchets solides et organiques**

Collecte des déchets auprès des institutions locales, des hôtels, des centres touristiques et des boutiques.

- **Station de transfert pour le tri des déchets solides**

Une station de qualité a été mise en place pour le tri des déchets solides et leur préparation au recyclage.

- **Centre de formation**

Un centre de formation pleinement équipé a été créé pour former des jeunes en provenance de toute l'Égypte à la gestion et au tri des différentes sortes de déchets. En outre, 174 enfants sans abri des rues du Caire ont été accueillis pour la formation dans le cadre du Programme d'enfants dans le besoin.

Le champ d'action du projet s'étend actuellement entre les villes de Taba et de Dahab, en passant par les protectorats de Nuweiba et d'Abu Gallium, et couvre 160 km sur la côte du Golfe d'Aqaba.

2. Rénovation et embellissement des villes de Taba, de Nuweiba et du Port (coût total : 651 000 EGP)

- Nettoyage des rues et plantation de 121 palmiers (coût total : 43 000 EGP) ;
- Utilisation de l'art pour embellir la ville et aménagement de la place Hemaya (coût total 58 000 EGP) ;
- Rénovation et embellissement du point de contrôle de Taba (coût total : 550 000 EGP).

3. Organisation de différentes activités sociales et religieuses (coût total : plus de 8 000 EGP par an)

- **Célébration de la naissance du Mohamed (sal)**

Organisation de plusieurs compétitions religieuses et distribution de bonbons aux habitants de la ville.

- **Calendrier du ramadan**

Impression et distribution du premier calendrier du ramadan en heure locale de Nuweiba et Dahab.

- **Horaire des prières**

Impression et distribution de l'horaire mensuel des prières en heure locale de Nuweiba, à l'administration des fondations religieuses et des mosquées.

4. Organisation de campagnes de nettoyage et de sensibilisation (coût total : 170 000 EGP)

- 85 campagnes de nettoyage ont été organisées en coopération avec les services locaux, les écoles, les universités et diverses associations.
- Un certain nombre d'ateliers de sensibilisation à l'hygiène ont été tenus.
- Organisation de conférences et séminaires sur la protection de l'environnement avec les écoles et les centres de jeunes.

5. Construction d'une centrale électrique à énergie renouvelable (coût total : 65 000 EGP)

Centrale associant deux éoliennes à des panneaux solaires pour fournir de l'électricité à une petite communauté bédouine.

6. Protection des plages entre Nuweiba et Taba (coût total : 100 000 EGP)

- L'ONG mène des patrouilles continues, composées d'un groupe de Bédouins formés, et équipées de voitures et d'une vedette.
- Enlèvement des pièges à poisson. Plus de 400 ont été enlevés.
- Interdiction de pêcher le cornichon de mer.
- Interdiction de pêcher avec des filets à mailles étroites.
- Veiller à ce que personne ne touche ou n'endommage les récifs coralliens.
- Mener des campagnes de sensibilisation aux violations marines auprès des hôtels, des centres touristiques et des pêcheurs, en coopération avec la police de l'environnement et de l'eau ainsi qu'avec l'administration du protectorat du ministère de l'Environnement.
- L'ONG se joint aux campagnes régulières organisées par la police de l'environnement, de l'eau et des protectorats pour détecter les violations.

7. Signature et mise en œuvre d'un protocole de coopération entre Hemaya et l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA) en vue de protéger et développer le protectorat d'Abu Gallium (coût total : 150 000 EGP)

- Organiser une campagne vétérinaire pour le traitement et la vaccination des chameaux.
- Aménager une station pouvant accueillir 300 chameaux.
- Produire des cartes guides avec système GPS pour la plongée et la sensibilisation.
- Doter le protectorat d'Abu Gallium de caméras spécialisées.
- Organiser de nombreuses campagnes de nettoyage sous-marin.
- Arranger différentes rencontres de coordination entre les centres de plongée et le protectorat.
- Établir un plan aérien détaillé en 3 dimensions pour le protectorat, appelé à servir de première étape d'élaboration d'un plan directeur.
- Mener des patrouilles maritimes en coopération avec les rangers du protectorat pour faire respecter la réglementation environnementale.
- Organiser un cours de formation à l'évaluation de la faune et de la flore marines pour les rangers du protectorat et les chercheurs.
- Financer et réaliser une étude sous-marine pour recenser et enregistrer la faune et la flore marines dans l'ensemble du protectorat, portant sur plus de 20 km de long, en collaboration avec le département de biologie marine de l'Université de Suez.

- 8. Bus itinérant du Club d'information – Ministère de l'Information (coût total : 20 000 EGP)**
- Accueil du bus itinérant du ministère de l'Information (Club d'information) pendant deux mois pour les visites de Nuweiba, Dahab et S^{te} Catherine.
 - Les formateurs du bus ont organisé différents cours de formation à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet pour les Bédouins et les populations locales.
- 9. Publication d'un livre sur le rôle de la société civile et le volontariat au sud-Sinaï (coût total : 55 000 EGP)**
- Des informations et statistiques ont été collectées auprès de toutes les institutions du sud-Sinaï et le livre a été publié avec le concours de la fondation Friedrich Ebert.
 - Le livre a sensiblement contribué à redéfinir le travail social et encouragé la communauté à y prendre part.
- 10. Développement du système éducatif au sud-Sinaï (coût total : 306 000 EGP)**
- **Remplacement des tableaux noirs par des tableaux blancs (coût total : 10 000 EGP)**
Tous les tableaux noirs des écoles de Nuweiba ont été remplacés par des tableaux blancs afin de protéger la santé des élèves et des enseignants contre le risque que présente l'utilisation de la craie.
 - **Projet « Mon école » (coût total : 250 000 EGP)**
Rénovation de 7 écoles primaires éparpillées dans le gouvernorat du sud-Sinaï (vallées et villes) en coopération avec l'organisation de Vodafone chargée de promouvoir le développement social en vue d'un environnement sain et propre pour les élèves et les enseignants.
 - **Rentrée des classes (coût total: 15 000 EGP)**
 - Financement et tenue d'un atelier de 5 jours pour 15 volontaires du Caire afin de les préparer à réaliser une journée éducative et culturelle pour les enfants du primaire.
 - Mise en œuvre du programme dans 3 écoles des vallées et des villes du sud-Sinaï.
 - **Renforcement des capacités du personnel enseignant (coût total : 30 000 EGP)**
 - Former les enseignants à de meilleures méthodes pédagogiques et améliorer leur connaissance de l'environnement.
 - Le projet a été réalisé avec la coopération de l'Institut national de recherche pédagogique et l'Unicef.
 - Il a été exécuté dans 3 écoles de la zone de Nuweiba et 12 écoles d'El Tur, soit au total 90 enseignants et administrateurs.

IV. Réalisation d'un certain nombre d'études et de recherches pour le développement de la communauté du sud-Sinaï, en coopération avec :

- l'Union européenne ;
- le Bureau égyptien pour les études et le développement (CID) ;
- la Coopération technique allemande.

V. Coopération avec un certain nombre d'associations et d'organisations et appui financier à certains projets de l'ONG, les plus importants étant :

- Fonds sociaux égyptiens – Projet de déchets solides de Nuweiba – 650 000 EGP.
- Friedrich Ebert – fondation allemande – Développement du protectorat d'Abu Gallium et bibliothèque du Sinaï – 50 000 EGP.
- Fonds pour l'environnement mondial – FEM/PNUD – une centrale de production électrique par éoliennes et énergie solaire pour l'une des communautés bédouines.
- Egyptian American Bank – Embellissement de l'entrée et du point de contrôle de Taba– 550 000 EGP.
- Vodafone – Projet « Mon école » – 280 000 EGP.
- Union européenne (projet SEAM) – Aménagement de la station de transfert pour déchets solides de Nuweiba – 350 000 EGP.

VI. Autres sources de financement

- Nombre des projets de l'ONG s'autofinancent et certains génèrent des revenus qui servent à d'autres projets, sans perdre de vue que l'ONG est à but non lucratif.
- Cotisations des membres.
- Dons.